

# COMMUNE DE MANHAY

## AVIS DE RECRUTEMENT D'UN COORDINATEUR ACCUEIL TEMPS LIBRE

### AVIS

---

La Commune de MANHAY procède au recrutement d'un coordinateur accueil temps libre et extrascolaire ½ temps – responsable de projet ¼ temps et responsable halte-accueil ¼ temps (m/f) ; contrat à durée déterminée (6mois) à temps plein, renouvelable, en vue d'un contrat à durée indéterminée.

Le profil de fonction ainsi que les conditions de recrutement sont disponibles à l'Administration communale de Manhay, (Mme B. Lespagnard 086/21.99.67) sur simple demande.

Le dossier de candidature sera composé :

- d'un extrait d'acte de naissance
- d'un certificat de nationalité
- d'un extrait de casier judiciaire modèle 2 daté de moins de 3 mois
- d'une copie du diplôme donnant accès à un emploi de niveau D6

*Diplôme, titre ou certificat de fin d'études du niveau de l'enseignement supérieur, au minimum, de type court à orientation sociale, psychologique ou pédagogique de plein exercice ou de promotion sociale ainsi que du brevet de coordinateur(trice) de centres de vacances (BCCV) ou assimilé ou*

*Disposer d'un diplôme, titre ou certificat de fin d'étude du niveau de l'enseignement supérieur, au minimum, de type court d'une autre orientation, pour autant que le(la) titulaire de ce diplôme dispose aussi d'un des titres, brevets ou certificats suivants :*

*a) brevet de coordinateur(trice) de centres de vacances (BCCV), délivré en vertu du décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances ;*

*b) brevet d'aptitude à la gestion de projets et de programmes culturels (BAGIC), délivré par l'administration de la culture et de l'éducation permanente du Ministère de la Communauté française ;*

*c) coordinateur(trice) de centre de jeunes, qualifié(e) de type 1 ou de type 2, reconnu(e) en vertu du décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations ;*

*d) brevet de coordinateur(trice) d'école de devoirs, délivré en vertu de l'arrêté du 03 décembre 2003 fixant les modalités d'application du décret AGCF du 03 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extra-scolaire, article 6*

*Un passeport APE est un plus*

- d'une lettre de candidature motivée, accompagnée d'un curriculum vitae

Les candidatures seront adressées au Collège Communal de Manhay, Voie de la Libération, 4 à 6960 MANHAY pour le 10 juillet 2019 à 16h00. Elles seront transmises par lettre recommandée postale avec accusé de réception, la date de l'accusé de réception faisant foi, ou déposées à l'Administration Communale, même adresse que ci-dessus, contre récépissé.

Pour être lauréat de l'examen, le candidat devra obtenir au moins 50% des points pour chacune des deux épreuves (écrite prévue le 22 juillet à 09h00 et orale prévue le 29 juillet en matinée) et 60% des points au total.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la Directrice générale de la Commune de Manhay (086/45.03.28) ou à son remplaçant.

MANHAY, le 12 juin 2019

Pour le Conseil Communal,

S. MOHY  
Directrice générale



M. GENERET  
Bourgmestre